



Communiqué de presse

08.10.2020

Le dialogue avec Monsieur le Ministre Claude Meisch est entamé

La tâche, un élément important d'une offre de qualité

Le 6 octobre 2020, à l'unisson les 5 associations syndicales et professionnelles représentant (entre autres) le personnel éducatif et psycho-social dans les différents ordres d'enseignement ont enfin été reçues par Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et son équipe pour une concertation. Cet échange à lui seul constituait un événement inédit du fait que toutes les associations du secteur se sont regroupées pour défendre ensemble leur droit à un travail de qualité envers les élèves qu'ils accompagnent au quotidien.

Les notes ministérielles du mois de juillet 2020 concernant les tâches du personnel éducatif et psycho-social avaient provoqué beaucoup de remous persistants auprès des agents concernés de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement dans les centres de compétences. Dans une ambiance respectueuse, Monsieur le Ministre a présenté sa vue des éléments de discordance et a pris note des doléances communes des associations ALEE, APCCCA, APPSAS, SLEG et SPEBS. Ces dernières ont rassuré Monsieur le Ministre qu'elles n'ont aucune ambition syndicale de réduire la qualité de leur travail ou leur disponibilité pour les élèves à besoin éducatif, social ou psychologique. Le souci commun des 5 associations est de trouver, pour les agents qu'ils représentent, une définition de leur tâche en adéquation avec l'environnement et le rythme scolaire leur permettant d'accomplir leur mission d'enseignement, de soutien, de prise en charge et d'accompagnement dans une ambiance de travail sereine afin de garantir un travail de qualité pour les élèves.

Bien que Monsieur le Ministre n'ait pas retenu la demande des 5 associations de retirer avec effet immédiat les notes qui sont à l'origine du malaise, il a entendu la problématique que celles-ci engendrent pour les agents et leur travail au quotidien.

Le dialogue passera à l'étape suivante en novembre 2020. Il est prévu de discuter des aspects légaux concernant la tâche des agents psycho-socio-éducatifs.

Les 5 associations espèrent avoir suscité auprès de Monsieur le Ministre la compréhension de la nécessité de légiférer en matière des tâches du personnel éducatif et psycho-social dans tout le secteur de l'enseignement. Les associations avec tous les membres qu'elles représentent resteront alliées et continueront à s'engager ensemble pour la valorisation du travail du personnel éducatif et psycho-social ainsi que tout spécialement pour la qualité de leur service en faveur des élèves !

COMMUNIQUÉ PAR

Association Luxembourgeoise des Éducateurs et Éducatrices, ALEE/CGFP

Association du Personnel des Centres de Compétences et de l'Agence, APCCA/SEW/OGBL,

Association du Personnel du Centre et des Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires, APPSAS,

Syndicat Luxembourgeois des Éducateurs Gradués, SLEG/CGFP,

Syndicat du personnel de l'Éducation nationale œuvrant spécifiquement dans l'intérêt des élèves à besoins éducatifs spécifiques, SPEBS/CGFP.